

Donnez de la valeur
à votre expérience professionnelle

V.A.E

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :
**COMMENT OBTENIR UN DIPLOME OU UN TITRE
RECONNU GRACE A SON EXPERIENCE ?**

LE DISPOSITIF REGIONAL D'ACCES A L'INFORMATION SUR LA VAE

1^{er} niveau : Points relais-conseils – Donner une première information sur la VAE (généralités)

Est considéré comme point relais conseil, toute structure accueillant un public adulte susceptible d'apporter un service de conseil en matière d'emploi ou de formation.

Ce premier niveau d'information est également disponible sur le site cariforef-pdl.org ou par appel sur la plateforme téléphonique du Conseil régional des Pays de la Loire au **0 800 200 303** (N°vert : appel gratuit depuis un poste fixe)

2^{ème} niveau : Information collective (1h30) - Présenter la démarche VAE

L'information collective apporte des réponses sur l'ensemble des points suivants :

- *Le cadre législatif de la VAE*
- *Les étapes de la démarche VAE*
- *Les certifications accessibles*
- *Les modalités de prise en charge financière*

*Renseignements et inscriptions pour le
Sud Sarthe*

Maxime LEPLAT
Tel : 02.43.38.14.00
maxime.leplat@mfr.asso.fr
Prestation prise en charge par le Conseil Régional PdL

Elle vise à rassurer et positionner chacun dans son projet personnel. La VAE est un moyen comme un autre de progresser dans sa démarche de formation et de reconnaissance professionnelle

3^{ème} niveau : L'entretien opportunité (environ 1h15) - Entretien individuel des candidats intéressés par la VAE et informations concernant :

- *le choix du parcours VAE pouvant être engagé (titres, diplômes, certifications visées) et correspondant le mieux au projet poursuivi*
- *le choix de prestations complémentaires (bilans de compétences, formations disponibles,...)*
- *la réalisation du livret 1 de la démarche VAE permettant de solliciter l'organisme certificateur concerné, pour l'obtention du livret 2 et engager la VAE.*
- *Les contacts à prendre pour se lancer dans le dispositif*

*Renseignements et inscriptions pour le
Sud Sarthe*

Maxime LEPLAT
Tel : 02.43.38.14.00
maxime.leplat@mfr.asso.fr
Prestation prise en charge par le Conseil Régional PdL

Les conditions pour entreprendre une démarche VAE : Avoir exercé pendant 3 années une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec une certification professionnelle inscrite au RNCP* et ceci quel que soit l'âge, le niveau d'études, le statut ou la situation au moment de la demande.

* Répertoire National des Certifications Professionnelles